

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal / n° 17-2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	10/04/2017
Présents	13
Absents	10
Procurations	4
Votants	17

Par suite d'une convocation en date du dix avril deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le quatorze avril deux mille dix-sept à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CAZANAVE Véronique à Xavier CAUX, VIDAL Candy à Nicole QUILLIEN, MARIEIRO Fabienne à Claudine SARRAIL, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Absents : CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, LEVENARD Christian, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 17 MARS 2017 : **adopté à l'unanimité.**

Objet : Création d'un emploi fonctionnel de DGS, commune de + de 2 000 habitants

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art. 37),

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les communes est fixé à 2000 habitants.

Considérant qu'au dernier recensement INSEE, le nombre d'habitants de la commune de Mirepoix est établi à 3320.

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de l'établissement public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (à temps complet) d'une commune de 3320 habitants à compter du 14 avril 2017,
- dit que les crédits sont inscrits au budget, et que le tableau de l'effectif est modifié en ce sens.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

Le.....

Le Maire,

Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170414-17D_2017-DE